

ASSEMBLÉE NATIONALE

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2936

présenté par

Mme Ramassamy, M. Bony, M. Cinieri, M. Le Fur, M. Brun, M. Viala, M. Abad, M. Lorion,
Mme Benin, M. Serville, M. Reda, M. Vialay, Mme Kéclard-Mondésir, M. Hammouche,
M. Bazin, Mme Louwagie et M. de la Verpillière

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.